COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 333/2026/FIN

NOMENCLATURE ACTES : *7.1.6 Actes relatifs aux régies*

ARRETE DE CESSATION DE FONCTION
SOUS-REGIE D'AVANCES « MENUES DEPENSES DE L'ECOLE DE MUSIQUE »
MONSIEUR DIDIER PANNETRAT, SOUS-REGISSEUR
MADAME GHOUNDALE-PREGHENELLA, MANDATAIRE

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 93/2026AG par lequel Monsieur le Maire autorise Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX pour signer les arrêtés relatifs aux régies,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n° 4.3/09/2020 en date du 29 septembre 2020 relative aux indemnités des régisseurs d'avances et de recettes,

VU l'ordonnance n° 2022-408 en date du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RPP) instituant la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, agents comptables et régisseurs à compter du 1er janvier 2023,

VU l'arrêté n° 2045/2022/FIN en date du 14 décembre 2022 nommant Madame Katia TROUILLARD, régisseur titulaire de la régie d'avances « Menues dépenses commune de Vauréal »,

VU la décision n° 2024/113 en date du 13 mai 2024 portant création de la sous-régie d'avances « Menues dépenses de l'école de musique » à la régie d'avances « Menues dépenses de la commune de Vauréal »,

VU l'arrêté n° 95/2024/FIN en date du 13 mai 2024 nommant Monsieur Didier PANNETRAT, sous-régisseur et Madame Nathalie GHOUNDALE-PREGHENELLA mandataire de la sous-régie d'avances « Menues dépenses de l'école de musique »,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 septembre 2026,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CONSIDERANT le départ à la retraite de Monsieur Didier PANNETRAT,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Didier PANNETRAT en sa qualité de sous-régisseur de la sous-régie d'avances « Menues dépenses de l'école de musique » et de Madame Nathalie GHOUNDALE-PREGHENELLA en sa qualité de mandataire, à compter du 1er octobre 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et le comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 5 octobre 2026,

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

L'Adjointe au Maire
chargée de la petite enfance et de l'administration générale,

MAIRIE DE VAURÉAL 54 (VAL D'OISE)

Coralie LARDET-ROMBEAUX

Date exécutoire :
14 OCT. 2026
Date de notification :
14 OCT. 2026
Date de publication en ligne :
14 OCT. 2026